



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 24 avril 2018, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Dix commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Jean-Pierre Pigeon
Jean-Yves Dupuis	Isabelle Richard (commissaire-parent)
Jean-Marc Lemieux	Aline Smith
Sébastien Lévesque (SADM)	Louis Vigneau (SADM)
Aline Perry	France Tapp (commissaire-parent)

Les commissaires, monsieur Jacques Létourneau, et madame Marie-France Minville sont absents et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charrette	directrice du Service des ressources humaines
Madame Deslilas Fournier	directrice des Services éducatifs aux jeunes et de l'informatique
Monsieur Éric Guénette	directeur du Service des ressources financières
Monsieur Claude Petitpas	directeur des Services du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire
Madame Hélène Roy	directrice des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Monsieur Martin Savoie	directeur général
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions (5 minutes)
5. **Adoption et suivi des procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018
 - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018

6. Enjeux politiques

Aucun point relié à ce service

7. Direction générale

- 7.1 Démission d'un cadre
- 7.2 Structure administrative des cadres 2018-2019
- 7.3 Dépôt du rapport annuel 2016-2017
- 7.4 Nomination à la direction – Écoles des Bois-et-Marées et Notre-Dame-des-Neiges

- 8. Service des ressources financières**
 - 8.1 Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire 2018-2019
 - 8.2 Annexes A et B des Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire 2018-2019
- 9. Service des ressources humaines**
 - 9.1 Suspension des activités pour la période estivale 2018-2019
 - 9.2 Adoption du calendrier des jours chômés payés 2018-2019
 - 9.3 Adoption du plan des effectifs du personnel de soutien 2018-2019
- 10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**
 - 10.1 Drainage pluvial et entrée d'eau à l'école C.-E.-Pouliot
 - 10.2 Réfection des salles d'eau et fenêtres du gymnase de l'école des Prospecteurs
 - 10.3 Remplacement du groupe électrogène à l'école Esdras-Minville
 - 10.4 Réfection de la toiture métallique à l'école Saint-Rosaire
 - 10.5 Réfection de la chaufferie à l'école aux Quatre-Vents
 - 10.6 Revêtement de plancher et portes extérieures à l'école de l'Escabelle
 - 10.7 Réfection des planchers de gymnases à l'école C.-E.-Pouliot
 - 10.8 Imperméabilisation et réfection des fondations à l'école Saint-Joseph-Alban
- 11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques**
 - 11.1 Consultante – Services éducatifs aux jeunes
 - 11.2 Organisation scolaire 2018-2019, version 2
 - 11.3 Nomination des responsables de la sécurité informationnelle
- 12. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle**
 - 12.1 Modifications aux calendriers scolaires SEAFP
- 13. Services du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire**
 - Aucun sujet relié à ce service*
- 14. Informations**
 - 14.1 Rapport de la présidence
 - 14.2 Rapport de la direction générale
 - 14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires
 - 14.4 Rapport des commissaires-parents
 - 14.5 Informations des établissements
 - 14.6 Reddition de comptes des administrateurs
 - 14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
- 15. Période de questions du public (10 minutes)
- 16. Autres affaires
- 17. Correspondance et dépôt de documents
- 18. Questions et commentaires des commissaires
- 19. Ajout
- 20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-102

CC-1804-102

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)

Public présent, aucun droit de parole n'est demandé.

5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CC-1804-103

CC-1804-103 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018.

Aucun suivi nécessaire.

6. ENJEUX POLITIQUES

Aucun sujet relié à ce service.

7. DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 DÉMISSION D'UN CADRE

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Guénette est un employé-cadre de la Commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Guénette a remis sa démission, celle-ci étant effective au 1^{er} juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-104

CC-1804-104 d'accepter la démission de monsieur Éric Guénette, effective le 1^{er} juillet 2018.

7.2 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2018-2019

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des comités des relations professionnelles de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS) et de l'Association des directeurs d'école de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-105

CC-1804-105 que soient adoptés la structure administrative et le plan des effectifs du personnel d'encadrement 2018-2019, soit les documents suivants : DG-1718-015, daté du 17 avril 2018, version 2, DG-1718-016, daté du 11 avril 2018, version 1, DG-1718-017, daté du 23 avril 2018, version 2 et DG-1718-018, daté du 23 avril 2018, version 2.

7.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Le directeur général dépose le rapport annuel 2016-2017 au conseil des commissaires. Suite à ce dépôt, le rapport sera disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

7.4 NOMINATION DE LA DIRECTION - ÉCOLES DES BOIS-ET-MARÉES ET NOTRE-DAME-DES-NEIGES

VU les articles 29 et 30 de la politique de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste à la direction des écoles des Bois-et-Marées et Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT les candidatures internes reçues;

CONSIDÉRANT les entrevues et la recommandation unanime du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-106

CC-1804-106 de nommer madame Isabelle Gagné à la direction des écoles des Bois-et-Marées et Notre-Dame-des-Neiges, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES ENTITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2018-2019

VU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit répartir équitablement, entre ses écoles, ses centres et ses services, les ressources dont elle dispose;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de consultation fait à la séance régulière du 27 février 2018;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de parents en vertu des articles 193 9^e alinéa et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion en date du 6 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources en date du 19 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-107

CC-1804-107 que soient adoptées les Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire pour l'année 2018-2019, tel qu'énoncé dans le document SRF1718-010, daté du 1^{er} février 2018, version 3.

8.2 ANNEXES A ET B DES RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES ENTITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2018-2019

VU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit répartir équitablement, entre ses écoles, ses centres et ses services, les ressources dont elle dispose;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de consultation fait à la séance régulière du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion en date du 10 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources en date du 16 mars 2018 pour l'annexe A, et en date du 11 avril pour l'annexe B;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-108

CC-1804-108 d'adopter les annexes A et B des Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services pour l'année 2018-2019, portant respectivement les numéros SRF1718-010A, daté du 16 avril 2018, version 4, et SRF1718-010B, daté du 16 avril 2018, version 5.

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 SUSPENSION DES ACTIVITÉS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2018-2019

VU les dispositions de la convention collective applicable, soit l'article 7-7.10 pour le personnel professionnel : *la commission peut, après consultation du comité des relations de travail, fixer une période de cessation totale ou partielle de ses activités pendant la période habituelle de vacances aux fins de la prise de vacances; la durée de cette période ne peut excéder 10 jours ouvrables;*

VU la disposition de la convention collective applicable, soit l'article 5-6.05 pour le personnel de soutien : *après consultation du syndicat ou de l'ensemble des syndicats concernés, avant le 1^{er} avril de chaque année, la commission peut fixer une période de cessation totale ou partielle de ses activités d'une durée n'excédant pas dix (10) jours ouvrables.*

CONSIDÉRANT que les instances patronales et syndicales concernées ont été consultées et ont donné leur approbation.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1804-109

CC-1804-109 que les activités régulières de la Commission scolaire des Chic-Chocs et de ses établissements soient suspendues du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 3 août 2018 inclusivement. (Doc. SRH1718-059, daté du 4 avril 2018, version 1).

9.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS 2018-2019

VU les dispositions de la convention collective applicable, soit l'article 7-5.00 pour le personnel professionnel qui prévoit que : *toute professionnelle ou tout professionnel en service a droit à 13 jours chômés et payés par année scolaire, et ce, conformément aux stipulations du présent article;*

VU les dispositions de la convention collective applicable, soit l'article 5-2.00 pour le personnel de soutien qui prévoit que : *la salariée ou le salarié bénéficie, au cours de chaque année financière, de treize (13) jours chômés et payés garantis, sans perte de traitement.*

CONSIDÉRANT que les instances patronales et syndicales concernées ont été consultées;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-110

CC-1804-110 d'adopter le calendrier des jours chômés et payés 2018-2019. (Doc. SRH1718-020, daté du 21 février 2018, version 1).

9.3 ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2018-2019

CONSIDÉRANT la consultation menée par le Service des ressources humaines invitant les directions d'établissement à nous faire part de leurs besoins d'effectifs conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (articles 96,20 et 110,13);

CONSIDÉRANT la consultation menée par le Service des ressources humaines conformément à l'article 7-3.17 de la convention collective nationale des employés de soutien;

CONSIDÉRANT l'analyse des effectifs du personnel de soutien réalisée par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la présentation et l'analyse lors du comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CC-1804-111

CC-1804-111 que le plan des effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2018-2019 soit adopté. Le document portera le numéro SRH1718-052, version 1 et sera daté du 24 avril 2018.

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1 DRAINAGE PLUVIAL ET ENTRÉE D'EAU À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 7 mars 2016, autorisant la réalisation des projets «Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2015-2016» (Projet 0402M1516);

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0402M1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
MFT et Fils inc.	Pabos	485 757,16 \$	558 499,30 \$	Oui	Non

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT que le processus de négociation avec l'entrepreneur n'a pas permis de s'entendre;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CC-1804-112

CC-1804-112 de rejeter la soumission reçue en raison du montant trop élevé, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à reprendre le processus d'appel d'offres.

10.2 RÉFECTION DES SALLES D'EAU ET FENÊTRES DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projets 0211D1617 et 0212M1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Marin Construction inc.	Sainte-Anne-des-Monts	453 170,00 \$	521 032.21 \$	Oui	
L'Avant-Garde Construction	Rimouski	396 900,00 \$	456 335.78 \$	Oui	
MFT et Fils inc.	Pabos	468 422,34 \$	538 568.59 \$	Oui	
9248-7933 Québec inc. – Rénovation C.M.	Grande-Vallée	372 200,00 \$	427 936.95 \$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-1804-113

CC-1804-113 de retenir les services de 9248-7933 Québec inc. – Rénovation C.M. pour effectuer des travaux de réfection des salles d'eau et fenêtres du gymnase à l'école des Prospecteurs au montant de 372 200,00 \$, taxes non incluses, (427 936,95 \$, avec taxes), réparti comme suit :

- Projet 0211D1617 – Salles d'eau: 275 200,00 \$, taxes non incluses (316 411,20 \$ avec taxes)
- Projet 0212M1617 – Fenêtres du gymnase: 97 000,00 \$, taxes non incluses (111 525,75 \$ avec taxes)

et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

10.3 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'ÉCOLE ESDRAS-MINVILLE

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 17 janvier 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0251M1718);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
RPF Ltée	Sayabec	144 380,00 \$	166 000,91 \$	Oui	
Le Groupe Ohmega - Division Construction inc.	Gaspé	99 900,00 \$	114 860,03 \$	Oui	
Entreprises Allen Dumaresq – 9001-8839 Québec inc.	Rivière-au-Renard	91 410,00 \$	105 098,65 \$	Oui	Oui
L'Avant-Garde Construction – 9286-4990 Québec inc.	Rimouski	134 000,00 \$	154 066,50 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Kwatroe Consultants inc., experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-114

CC-1804-114 de retenir les services des Entreprises Allen Dumaresq – 9001-8839 Québec inc. pour effectuer les travaux de remplacement du groupe électrogène à l'école Esdras-Minville, au montant de 91 410,00 \$, taxes non incluses (105 098,65 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

10.4 RÉFECTION DE LA TOITURE MÉTALLIQUE À L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 17 janvier 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0411D1718);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Toitures Quatre-Saisons inc.	Québec	487 000,00 \$	559 928,25 \$	Oui	Non

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT que le processus de négociation avec l'entrepreneur n'a pas permis de s'entendre;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CC-1804-115

CC-1804-115 de rejeter la soumission reçue en raison du montant trop élevé, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à reprendre le processus d'appel d'offres.

10.5 RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 7 mars 2016, autorisant la réalisation des projets «Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2015-2016» (Projet 0311M1516);

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0311M1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 8 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Groupe Ohméga – Division Construction inc.	Gaspé	208 800,00 \$	240 067,80 \$	Oui	
L'Avant-Garde Construction	Rimouski	179 000,00 \$	205 805,25 \$	Oui	Oui
Construction L.F.G. inc.	Carleton	187 618,00 \$	215 713,80 \$	Non	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Kwatroé Consultants inc., experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CC-1804-116

CC-1804-116 de retenir les services de L'Avant-Garde Construction pour effectuer des travaux de réfection de la chaufferie à l'école aux Quatre-Vents au montant de 179 000,00 \$, taxes non incluses, (205 805,25 \$, avec taxes), réparti comme suit :

- Projet 0311M1516 – Chaufferie : 174 000,00 \$, taxes non incluses (200 056,50 \$ avec taxes)
- Projet 0311M1617 – Entrée d'eau : 5 000,00 \$, taxes non incluses (5 748,75 \$ avec taxes)

et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

10.6 REVÊTEMENT DE PLANCHER ET PORTES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 17 janvier 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0011D1718);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Marin Construction inc.	Sainte-Anne-des-Monts	288 900,00 \$	332 162,78 \$	Oui	
L'Avant-Garde Construction	Rimouski	297 000,00 \$	341 475,75 \$	Oui	
9248-7933 Québec inc. - Rénovation C.M.	Grande-Vallée	262 000,00 \$	301 234,50 \$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-117

CC-1804-117 de retenir les services de 9248-7933 Québec inc. - Rénovation C.M. pour effectuer des travaux de revêtement de plancher et portes extérieures à l'école de l'Escabelle au montant de 262 000,00 \$, taxes non incluses, (301 234,50 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

10.7 RÉFECTION DES PLANCHERS DES GYMNASES À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

VU la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 17 janvier 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0402M1718);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Zportiv - 9302-1814 Québec inc.	Québec	293 343,13 \$	337 271,27 \$	Oui	
Plancher de Bois Franc Excalibur inc.	St-Léonard	185 000,00 \$	212 703,75 \$	Oui	Oui
Parquet Deluxe Lasalle inc.	Lasalle	269 495,00 \$	309 851,88 \$	Oui	
Plancher Eugène Goyette – 9134-9274 Québec inc.	Saint-Calixte	202 000,00 \$	232 249,50 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon et Roy, architectes, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1804-118

CC-1804-118 de retenir les services de Plancher de Bois Franc Excalibur inc. pour effectuer des travaux de réfection des planchers des gymnases à l'école C.-E.-Pouliot au montant de 185 000,00 \$, taxes non incluses, (212 703,75 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux

10.8 IMPERMÉABILISATION ET RÉFECTION DES FONDATIONS À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0362D1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 26 mars 2018;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
9001-8839 Québec inc.-Entreprises Allen Dumaresq	Rivière-au-Renard	399 900,00 \$	459 785,03 \$	Oui	
G.D. Construction et Fils Inc.	Rivière-au-Renard	366 691,00 \$	421 602,98 \$	Oui	
Rocheftor Rénovation Construction	Anse-au-Griffon	301 443,90 \$	346 585,13 \$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech, ingénieurs, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Smith, et résolu,

CC-1804-119

CC-1804-119 de retenir les services de Rocheftor Rénovation Construction pour effectuer des travaux d'imperméabilisation et réfection des fondations à l'école Saint-Joseph-Alban au montant de 301 443,90 \$, taxes non incluses, (346 585,13 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES

11.1 CONSULTANTE – SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

VU l'article 18.1 de la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction permettant au conseil des commissaires d'autoriser la commission scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction, selon un mode d'acquisition autre que ceux prévus dans ladite politique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir des cadres de travail des professionnels qui respectent leur plan de classification et sont intégrés au déploiement de la RAI dans toutes les écoles de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Angèle Chicoine le 9 janvier 2018 dernier en lien avec son expertise à la Commission scolaire, sa connaissance des différents milieux de travail et des professionnels;

CONSIDÉRANT le mandat confié à madame Chicoine en lien avec le cadre de travail des professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre et de conclure les travaux avant la fin de la présente année scolaire;

CONSIDÉRANT la satisfaction du travail accompli jusqu'à maintenant et la recommandation favorable de la directrice des Services éducatifs aux jeunes et des Services informatiques;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-1804-120

CC-1804-120 d'accorder à madame Angèle Chicoine, un contrat de service pour un montant n'excédant pas 37 000 \$, taxes non incluses, rétroactivement au 9 janvier 2018, afin de compléter l'élaboration des cadres de travail des professionnels en lien avec le développement de la RAI dans les écoles et de mandater la directrice des Services éducatifs aux jeunes et des services informatiques, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, tous les documents requis à la réalisation de ce mandat.

11.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019, VERSION 2

VU l'article 5.9 des Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services 2018-2019 qui stipule, entre autres, que « *L'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire est établie par la direction des Services éducatifs pour adoption par le conseil des commissaires.* »;

CONSIDÉRANT la répartition des services dans les écoles, établie dans le Cadre d'organisation des services 2018-2019 (organisation scolaire) ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'école et l'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT les indices de défavorisation des écoles et selon des principes d'équité;

CONSIDÉRANT que la version proposée est évolutive et que des changements pourraient y être apportés jusqu'au 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu cours lors du comité plénier du 17 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1804-121

CC-1804-121 que soit adoptée l'organisation scolaire 2018-2019, version 2, datée du 24 avril 2018, en tant qu'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire.

11.3 NOMINATION DES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) en plus d'un substitut, pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1804-122

CC-1804-122 de nommer monsieur Claude Petitpas comme responsable de la sécurité de l'information (RSI) et de nommer monsieur André Hughes comme coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) et monsieur Joël Bonenfant comme coordonnateur sectoriel substitut de la gestion des incidents pour la commission scolaire des Chic-Chocs.

12. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

12.1 MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SCOLAIRES 2018-2019 DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

VU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des personnes directement concernées;

CONSIDÉRANT le changement des dates de début et de fin, ainsi que des congés pédagogiques de certains calendriers de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle des centres de formation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-123

CC-1804-123 que soient adoptés les calendriers scolaires 2018-2019 des centres de formation selon les modifications apportées, conformément aux documents suivants :

Programmes	Centre	# Document	Date	Version
Formation générale aux adultes	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-028	2018-02-08	2
Électromécanique de systèmes automatisés	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-027	2018-02-19	4
Soudage-Montage (débutants)	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-033	2018-02-19	3
Soudage-Montage (finissants)	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-034	2018-02-09	2
Santé assistance et soins infirmiers (SASI)	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-031	2018-02-19	3
Secrétariat	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-032	2018-02-19	3
Comptabilité	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-030	2018-02-19	3
Cuisine	CF Côte-de-Gaspé	SEAFP-1718-035	2018-02-19	4
Plomberie-chauffage (débutants)	CF Haute-Gaspésie	SEAFP-1718-024	2018-02-19	4
Santé assistance et soins infirmiers (SASI)	CF Haute-Gaspésie	SEAFP-1718-022	2018-02-19	4
Secrétariat-comptabilité	CF Haute-Gaspésie	SEAFP-1718-023	2018-02-19	4

13. SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE

Aucun sujet relié à ce service.

14. INFORMATIONS

14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 28 mars 2018 au 24 avril 2018.

14.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport d'activités du directeur général est déposé. Par celui-ci, il fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 28 mars 2018 au 24 avril 2018.

14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES

- Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, fait état de sa participation aux activités suivantes :
 - Secondaire en spectacle régional – École Antoine-Roy
 - Comité RH – Grande-Vallée

- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, fait état de sa participation aux activités suivantes :
 - Conseil d'administration – Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie - Mont-Louis
 - Colloque Gaspésie 21^e – Gaspé
 - Conférence anxiété-stress – École C.-E.-Pouliot, Gaspé
 - Finale régionale de Secondaire en spectacle – École Antoine-Roy
 - Journée de formation SADC – Leadership-innovation - Gaspé

14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS

La présidente du comité de parents fait un résumé de la dernière rencontre :

- Visite de monsieur Martin Savoie et de madame Claude Boivin afin de présenter le PEVR. Les membres du comité de parents avaient jusqu'au 20 avril 2018 pour transmettre leurs commentaires. Une compilation sera faite et transmise au secrétaire général.
- Visite de Monsieur Éric Guénette pour faire la présentation du document sur les règles de répartition des ressources.
- Un suivi a été fait sur la conférence qui sera offerte au début mai, soit les 1^{er} mai à Gaspé, 2 mai à Grande-Vallée et 3 mai à Sainte-Anne-des-Monts, sur le stress et l'anxiété. Il y aura une entrevue réalisée à Radio-Gaspésie. Plusieurs démarches ont été entreprises pour promouvoir ces événements. Les administrateurs des pages Facebook des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire ont été contactés afin que l'annonce soit publiée. Madame Audet a réalisé une capsule vidéo promotionnelle.

14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Le directeur général, monsieur Martin Savoie, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 22 mai 2018.

14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, le directeur général et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours du mois de mars 2018.

14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.

- Le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du comité de vérification de la Commission scolaire du 27 février 2018 est déposé.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Public présent, droit de parole accordé.

Madame Line Miville demande à ce qu'il y ait un embargo sur la nomination de la direction des écoles des Bois-et-Marées et Notre-Dame-des-Neiges jusqu'à 10 h 30, le 25 avril, afin de permettre à la direction actuelle d'en informer le personnel.

16. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Lettre du ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, annonçant la mise en œuvre d'une nouvelle mesure facilitant l'accès aux études à temps partiel en formation professionnelle.
- Lettre du ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, accordant une subvention de 9 000,00 \$ à la CS pour le financement du projet intitulé « Eau de source Chic-Chocs » dans le cadre de la mesure « Projets spéciaux en entrepreneuriat » pour l'année scolaire 2017-2018.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

- La présidente du comité de parents invite la directrice des Services éducatifs à présenter l'organisation scolaire adoptée, à la prochaine rencontre du comité de parents, le 8 mai prochain.
- Le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, demande à ce qu'un point soit ajouté au comité plénier de mai concernant les deux terrains de tennis à Sainte-Anne-des-Monts.
- La commissaire, madame Aline Perry, fait part au conseil d'une demande du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Liesse en lien avec le transport des élèves pour des activités extrascolaires. Ce point sera traité au comité plénier de mai.

19. AJOUT

Aucun ajout

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1804-124

CC-1804-124

que l'assemblée soit levée à 21 h 52.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL